

BROCHURE
ASSURANCE SCOLAIRE INTERNATIONALE - ELEVE
CONTRAT TOKIO MARINE HCC* N° 35526275

GARANTIES	FORMULE A	FORMULE B	FORMULE C
RESPONSABILITE CIVILE			
Dommages Corporels	4.600.000 €	4.600.000 €	4.600.000 €
Dommages Matériels (franchise 50 €)	300.000 €	300.000 €	300.000 €
Défense Pénale et Recours	3.000 €	3.000 €	3.000 €
INDIVIDUELLE ACCIDENT			
Décès	15.000 €	20.000 €	30.000 €
Invalidité Permanente, au-delà de 10 % (Selon barème compagnie)	45.000 €	75.000 €	105.000 €
GARANTIES COMPLEMENTAIRES ACCIDENT			
Dent ou prothèse dentaire cassée	200 €	400 €	600 €
Bris de lunettes, verre, monture, lentilles	300 €	400 €	600 €
Frais médicaux et d'hospitalisation	10.000 €	20.000 €	40.000 €
Frais de transport en ambulance	300 €	300 €	300 €
Frais de prothèse et d'orthopédie (Autres que dents et lunettes)	400 €	600 €	1.000 €
Forfait en cas de décès du chef de famille	1.000 €	1.500 €	2.500 €
ASSISTANCE (Garanties communes aux trois formules – MUTUAIDE ASSISTANCE)			
Remise à niveau scolaire, à partir du 31ème jour d'absence maximum 2.000€	<p>50 € / jour Frais réels 750 € 150 € Garanti Frais Réels</p> <p>A CONCURRENCE DE 250 EUROS PAR SINISTRE</p> <p>SONT EXPRESSEMENT EXCLUS LES TRAUMATISMES NON-LIES DIRECTEMENT AU DECES ACCIDENTEL DE L'ASSURE, LES CONSULTATIONS RELEVANT D'UN AUTRE DOMAINE QUE LE DOMAINE PSYCHOLOGIQUE (ACCOMPAGNEMENT PSYCHIATRIQUE, PSYCHOTHERAPEUTIQUE), LA SIMPLE ECOUTE CONVIVIALE.</p>		
Rapatriement sanitaire			
Frais de recherche et de sauvetage en montagne			
Frais d'évacuation, suite à accident de sports d'hiver			
Transmission de messages, envoi de médicaments			
Mise à disposition d'un billet d'avion pour un parent			
ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE			
ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE (Garantie de remboursement de consultations) En cas décès de l'ASSURE ou d'Invalidité Permanente consécutifs à un accident garanti ou en cas de dommages corporels consécutifs à un acte de terrorisme ou de sabotage, un attentat ou une agression, l'Assureur rembourse le montant des consultations auprès d'un psychologue sur justificatifs (ordonnances et factures)			
TOKIO MARINE			

BROCHURE
ASSURANCE SCOLAIRE INTERNATIONALE - ELEVE
CONTRAT TOKIO MARINE HCC* N° 35526275

SOUTIEN DE LA FAMILLE (INTERVENTION D'UN PSYCHOLOGUE)

EN CAS DE DECES ACCIDENTEL DE L'ASSURE, TOKIO MARINE ASSISTANCE MET EN RELATION LA FAMILLE DE L'ASSURE AVEC DES PSYCHOLOGUES PSYCHOCLINIENS. CES PSYCHOLOGUES, TOUS TITULAIRES D'UN DESS DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE, REPONDENT A L'APPEL QUI LEUR EST FAIT, GRACE A UNE ECOUTE PROFESSIONNELLE, NON ORIENTEE, NON COMPATISSANTE, NON INTERVENTIONNISTE.

TOKIO MARINE ASSISTANCE ORGANISE ET PREND EN CHARGE UN ENTRETEN TELEPHONIQUE QUI DURE TRENTE MINUTES AVEC UN MAXIMUM DE CINQ FOIS PAR PERSONNE ET PAR EVENEMENT. AU-DELA, LE PSYCHOLOGUE ORIENTERA LE BENEFICIAIRE VERS UN PSYCHOLOGUE EN VILLE.

LE BENEFICE DE CETTE GARANTIE DOIT ETRE DEMANDE DANS LES SIX MOIS MAXIMUM DE LA SURVENANCE DU DECES ACCIDENTEL DE L'ASSURE.

COTISATIONS

ZONES	FORMULE A		FORMULE B		FORMULE C	
	Pays Hors Europe	Europe	Pays Hors Europe	Europe	Pays Hors Europe	Europe
<i>Activités scolaires et trajet</i>	25 €	20 €	30 €	24 €	38 €	30 €
<i>Activités scolaires, trajet et extra-scolaires</i>	36 €	29 €	42 €	33 €	49 €	37 €